



REQUISTA

9 et 10 septembre 2023



Règlement pour les exposants de la foire à la brocante et de la Bourse d'échange de Réquista

Organisée : Par l'Auto Rétro Aveyronnais
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 inscrite en
Préfecture de l'Aveyron sous le N° W122000804
N° Siren : 811.143.288

Article N°1 : Pour la brocante, la vente d'objet neuf est absolument interdite sur les stands à l'exception exclusive des commerçants patentés de Réquista, qui déballent devant leur boutique.

Article N°1 bis : Pour la bourse d'échange La vente de pièces neuves d'origine, ou de reproduction fabriquées à celles d'origines est autorisée. La vente d'objets neufs concernant les collectionneurs de voitures ou de motos (miniatures, plaques, etc.) est autorisée.

Article N°2 : Aucun emplacement ne vous sera attribué à l'avance, comme les années précédentes les exposants s'installeront de façon individuelle sur les zones réservées à la manifestation. Chaque participant (y compris les commerçants Réquistanais, ou associations locales), qui déballe sur le domaine public est obligatoirement tenu de se faire enregistrer et s'inscrire dès son arrivée auprès de l'équipe organisatrice, située au centre de Réquista, et qui vous accueille de 6 h à 10 h durant ces deux jours. Lors de cette démarche vous sera remise, une autorisation de déballage, et le justificatif du règlement du paiement de votre emplacement. Durant toute la manifestation, les organisateurs, contrôleront ces documents.



REQUISTA 9 et 10 septembre 2023



Article N°3 : Depuis 2014 les organisateurs de cette manifestation se sont vus contraints, de mettre en place le paiement d'un prix tarifaire forfaitaire pour chaque emplacement.

Le prix est de 10 € l'emplacement pour les deux jours, à payer le jour même sur place lors de l'enregistrement, pas de réduction tarifaire pour les exposants qui ne restent qu'un seul jour.

Article N°4 : Concernant les professionnels de la restauration rapide, ou autre stand particulier (manège enfant, autres activités), les organisateurs, afin de veiller à un nombre cohérent de participants, se réservent le droit de valider ou non chaque demande d'inscription. Cette demande fera l'objet d'une démarche auprès de l'Office du Tourisme du Réquistanais téléphone 05.65.46.11.79, le prix forfaitaire de l'emplacement pour les deux jours vous sera communiqué lors de cet entretien.

Vous n'aurez pas besoin de vous faire enregistrer, des personnes de l'équipe d'organisation passeront vous rencontrer le samedi et le dimanche matin, pour vous délivrer tous les documents nécessaires et encaisser votre règlement participatif.

Article N°5 : En cas d'activités multiples pour la même personne, exemple un stand de restauration rapide, et un stand de brocante, chaque activité sera redevable de la somme qui lui incombe. En aucun cas une activité ne pourra couvrir l'autre au niveau du règlement de la redevance

Article N°6 : Toute personne qui ne respectera pas ce règlement, sera prié de quitter la manifestation.

Renseignements-Inscriptions Office du Tourisme :
téléphone 05.65.46.11.79 (H.B)